

ARRETE
N° 2021-OS-TARIF-0007
fixant les tarifs journaliers de prestations
du centre hospitalier de Sainte Maure de Touraine
N° FINESS : 370004327
pour l'exercice 2021

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

VU le code de la sécurité sociale, notamment l'article L. 174-3 ;

VU le code de la santé publique ;

VU l'article 77 de la LOI n° 2015-1702 de financement de la sécurité sociale pour 2016 ;

VU l'EPRD 2021 du centre hospitalier de Sainte Maure de Touraine;

ARRETE

Article 1^{er} : les tarifs de prestations applicables à compter du 12 mars 2021, au centre hospitalier de Sainte Maure de Touraine sont fixés ainsi qu'il suit :

Discipline	Code tarif	Montant
HOSPITALISATION COMPLETE		
Médecine	11	398,82 €

Article 2 : un recours contre le présent arrêté pourra être introduit devant le greffe du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nantes, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire, MAN, 7 rue René Viviani, CS 46205, 44 262 NANTES CEDEX 02, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 3 : le directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur départemental des finances publiques, le directeur du centre hospitalier de Sainte Maure de Touraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2021

Le Directeur général

de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire
de l'Agence régionale de Santé Centre-Val de Loire,
Le Directeur adjoint de la direction de l'offre sanitaire et
Responsable du département de
gestion prévisionnelle des professionnels de santé.

Cédric MARECHAL